Rapport économique annuel 1999. L'Union à l'arrivée de l'euro: croissance, emploi et stabilité

1999/2016(COS) - 11/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant (par 108 voix pour et 78 contre) le rapport de M. André FOURCANS (PPE, F), le Parlement européen a maintenu ses critiques au rapport économique annuel 1999 de la Commission. Préoccupé par l'évolution de la situation économique mondiale, le Parlement demande que s'instaure une véritable coopération politique, au niveau européen, entre les acteurs compétents en matière fiscale, en matière de politique monétaire et de politique tarifaire, afin de renforcer l'efficacité décisionnelle de l'Union et de garantir l'emploi, la croissance et la stabilité. Il souligne que les charges inhérentes aux adaptations rendues nécessaires par les risques liés à l'évolution économique mondiale doivent être supportées en commun dans le cadre d'une stratégie macro-économique coordonnée. Inquiet des niveaux actuels et prévus pour 1999 des déficits publics (supérieurs ou égaux à 2% du PIB en Allemagne, France et Italie), le Parlement réclame la poursuite de l'assainissement budgétaire pour l'ensemble des Etats membres, sans augmentation des impôts et des charges. Il déplore le retard pris dans l'adoption officielle des lignes directrices pour l'emploi de 1999 et engage les Etats membres à favoriser la mise en oeuvre d'un pacte européen concret pour l'emploi comportant des critères de référence précis. Il se prononce pour une baisse des charges sur les salaires des travailleurs les moins qualifiés et l'application d'un taux réduit de TVA pour les services à forte intensité de main d'oeuvre. Il plaide en outre pour une meilleure coordination des impôts applicables aux entreprises, aux capitaux et à l'énergie, afin d'alléger la charge fiscale pesant sur le facteur "travail". Le Parlement déplore enfin le comportement des établissements bancaires de la zone euro en matière de frais et demande à la Commission d'y remédier, y compris par d'éventuelles mesures législatives.